



CANTON DE  
L'ISLE-ADAM

COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

**Séance du : Vendredi 3 juillet 2015**

**CONVOCATION**

Date : 26 juin 2015

Affichée le : 26 juin 2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 33

Pouvoirs : 10

Absent : -

L'an deux mille quinze, le vendredi trois juillet à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

**Etaient présents :** M. Philippe LEBALLEUR – Mme Chantal VILLALARD – M. Sébastien PONIATOWSKI – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – Mme Elodie THABOUREY – M. Michel PASSANT – Mme Agnès TELLIER – M. Alphonse PAGNON – M. Michel LE MEUR – M. Michel VRAY – Mme Julita SALBERT – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Armelle CHAPALAIN – Mme Alexandra GILLARDIN – M. Joël MOREAU – Mme Danièle DEBOUT – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Elisabeth DELMAS – M. Olivier HEUZÉ – M. Thierry LEFÈVRE – Mme Nadège FAUL.

**COMPTE RENDU**

Affiché le : 10 juillet 2015

**Absents représentés**

M. Jean-Dominique GILLIS

Mme Martine LÉONHARDT

Mme Aurélie PROCOPPE

M. Morgan TOUBOUL

Mme Josette LARROUSSE

M. Bruno DION

M. Gérard BRUNEL

M. Thierry MALHERBE

M. Grégor DOERING

Mme Carole BOULANGER

Pouvoir à Mme Agnès TELLIER

Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Pouvoir à Mme Chantal VILLALARD

Pouvoir à Mme Elodie THABOUREY

Pouvoir à Mme Danièle DEBOUT

Pouvoir à M. Philippe LEBALLEUR

Pouvoir à Mme Sylvie BRIÈRE

Pouvoir à M. François DELAIS

Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Pouvoir à M. Sébastien PONIATOWSKI

**Secrétaire de séance :** M. Sébastien PONIATOWSKI

Le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité et sans observation le procès verbal du 22 mai 2015.

- **Points ajoutés : n° 20 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

**n° 21 : Acquisition d'une parcelle à usage de voirie – Allée de la renarde.**

- **Informations du Maire**

**Manifestations :**

- Durant l'été** - Exposition « L'Isle-Adam 1900 » photographies et aquarelles de Léon fort
- Jusqu'au mois d'octobre** à la Roseraie Jules Dupré organisée par l'Office de Tourisme.
- Jusqu'au 31 août** - Stages de tennis et multisport – Avenue Paul Thoureau
- organisés par le Tennis Adamois.

## Juillet

- Vendredi 3 juillet* - 11 h 30 - Inauguration du restaurant « *Table de Cassan* »  
Rond point du Héros de la Résistance (Ancien restaurant « *Vers nous* »).
- Samedi 4 juillet* - Cabines de la plage : journée portes ouvertes avec de nombreuses animations.  
Inauguration à 19 h.
- Dimanche 5 juillet* - Ouverture officielle de la Plage.  
- 14 h 30 - Duels Adamois sur le Parc Manchez, proposés par le Créatif.
- Lundi 6 juillet et mardi 7 juillet* - 14 h à 16h 30 : stage "*Peinture sur tissus*" pour les enfants de 6 à 12 ans, organisés par le Musée Louis Senlecq.
- Mardi 7 juillet* - Sortie « *Journée sur le thème de la nature* » proposée par le CCAS.
- Mardi 7 juillet et mercredi 8 juillet* - 14 h à 16 h 30 – stage "*Arbres en volume*" pour les enfants de 6 à 12 ans, organisés par le Musée Louis Senlecq.
- Vendredi 17 juillet* - 20 h 30 - soirée jeu de société proposée par l'association Pirouette.

## Août

- Dimanche 30 août* - 10 h - Libération de L'Isle-Adam - Monument aux morts place du Tillé.
- Lundi 31 août* - Fermeture de la Plage.

## Septembre

- Samedi 5 septembre* - 10 h à 18 h - Forum des associations, au Complexe Sportif Amélie Mauresmo.  
- 14 h 30 - Croisière "*découverte du patrimoine hydrique : les écluses ....*"  
- 16 h - Croisière promenade "*Vallée des Impressionnistes*" proposées par l'OT
- Vendredi 11 septembre* - 19 h (*à confirmer*) – Inauguration du restaurant « *Nulle part ailleurs* »  
Situé sur le bord de l'Oise.
- Dimanche 13 septembre* - 15 h 30 – Concert "*Essenti'elles*" organisée par AAOIA à l'église Saint-Martin.  
- 10 h à 18 h - Marché de l'Art dans les jardins du Castelrose.
- Samedi 19 septembre* - 14 h – Nutrichallenge (Parcours santé) au stade Philippe Grante.
- Dimanche 20 septembre* - 11h - Animation marché, spectacle de magie dans les jardins du Castelrose.
- Du 21 au 25 septembre* - Bourse aux vêtements organisée par l'association AFIAP.
- Du 25 au 27 septembre* - Voyage à Marbach-Am-Neckar (Jumelage avec l'Allemagne).
- Samedi 26 septembre* - 16 h - Croisière promenade "*L'Isle-Adam vue de la rivière*".  
- 17 h 30 - Croisière "*Guinguette*", organisées par l'Office de Tourisme.

## Octobre

- Samedi 10 octobre* - 16 h - Croisière promenade "*L'Isle-Adam vue de la rivière*".  
- 17 h 30 - Croisière apéritive musicale "*Country*" organisées par l'OT.
- Samedi 17 et dimanche 18 octobre* - Foire horticole dans les jardins du Castelrose.

Rapport n° 1 –Décisions du Maire n° 39-2015 à 52-2015

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Prend** acte des décisions n° 39-2015 à 52-2015 par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Rapport n° 2 –Décision Modificative n° 2 au budget de la Ville

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015 de la ville.

Celle-ci s'élève à la somme 208 858 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 97 907 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 110 951 €

Rapport n° 3 – Décision Modificative n° 2 au budget de la Plage

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015 de la Plage.

Celle-ci s'élève à la somme 95 000 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 10 000 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 85 000 €

Rapport n° 4 – Signature d'une promesse de vente entre la Ville et Eiffage Aménagement

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la vente des parcelles AA n°1-3-11-49-50-68-69 et 80 pour partie, pour un montant global de 725.543 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente.
- **Confie** à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

Délibération : n° 2015-07-05

Rapport n° 5 – Conclusion d'un bail civil entre la Ville et la Société Eiffage Aménagement

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la conclusion entre la Ville de L'Isle-Adam et la société EIFFAGE AMÉNAGEMENT d'un bail civil portant sur des portions des parcelles AA n° 68-69 et 80, moyennant un loyer annuel de 15 600 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit bail.

Délibération : n° 2015-07-06

Rapport n° 6 – Conclusion d'une convention de projet urbain partenarial avec la Société Eiffage Aménagement

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la signature de la convention de projet urbain partenarial entre la société Eiffage Aménagement et la commune de L'Isle-Adam.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Délibération : n° 2015-07-07

Rapport n° 7 – Acquisition d'une parcelle Rue Jean Droit au Logis Social du Val d'Oise

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition par la Ville d'un lot d'une contenance de 495 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle AO 91, à l'euro symbolique.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction.

Délibération : n° 2015-07-08

Rapport n° 8 – Cession d'une parcelle Rue Jean Droit à la SAS Seni'Or

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession à l'euro symbolique par la Ville d'un lot d'une contenance de 495 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AO 91 au profit de la S.A.S. Seni'Or.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente.

**Rapport n° 9 – Cession d’une parcelle 112 Avenue des Bonshommes**

*(Annule et remplace la délibération 2015 03 17)*

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Accepte** la cession de la parcelle AY 67 à la société Immobilière 3F, pour un montant de 750 000 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents actes se rapportant à cette transaction.
- **Charge** Maître ANNEBICQUE de la préparation de tous les actes correspondants.

**Rapport n° 10 – Modification de l’entretien professionnel pour le personnel communal**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Décide** de la mise en place de l’entretien professionnel à l’ensemble des agents de la Ville selon la procédure suivante :

**Article 1 :**

L’entretien professionnel est mis en place à compter du 1er janvier 2015, en lieu et place de la notation.

**Article 2 :**

Cet entretien professionnel sera appliqué à l’ensemble des fonctionnaires normalement soumis, par leur statut, à la notation.

**Article 3 :**

Au terme de cet entretien, la valeur professionnelle du fonctionnaire sera appréciée sur la base de critères soumis à l’avis préalable du Comité Technique.

Ces critères sont fixés en fonction de la nature des tâches qui sont confiées aux fonctionnaires et du niveau de responsabilité.

Ces critères d’évaluation portent notamment sur :

- . L’efficacité dans l’emploi et la réalisation des objectifs.
- . Les compétences professionnelles et techniques.
- . Les qualités relationnelles.
- . La capacité d’encadrement ou d’expertise.

**Article 4 :**

Les modalités d’organisation de l’entretien professionnel sont celles contenues à l’article 6 du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 susvisé.

Le fonctionnaire est convoqué par son supérieur hiérarchique, 8 jours au moins avant la date de l’entretien.

La convocation est accompagnée de la fiche de poste de l’intéressé et d’un exemplaire de la fiche d’entretien professionnel servant de base au compte rendu.

**Article 5 :**

L’entretien professionnel annuel est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire. Il donnera lieu à un compte rendu établi et signé par ce supérieur hiérarchique.

Ce compte rendu relatera l'ensemble des thèmes abordés et comportera une appréciation générale, sans notation, traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

Ce compte rendu sera visé de l'autorité territoriale qui le complètera, le cas échéant, de ses observations.

Il sera notifié dans un délai maximum de quinze jours au fonctionnaire, qui pourra le compléter par ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets abordés, et devra le signer pour attester qu'il en a pris connaissance, avant de le renvoyer à son supérieur hiérarchique direct dans un délai maximum de dix jours.

Ce compte-rendu est versé au dossier du fonctionnaire, une copie est adressée au Centre de Gestion dans les délais compatibles avec l'organisation des Commissions Administratives Paritaires.

#### Article 6 :

Le fonctionnaire peut initier une demande de révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de quinze jours francs suivant la réception du compte rendu ; l'autorité territoriale dispose alors d'un délai de quinze jours à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.

En cas de réponse défavorable de l'autorité territoriale, le fonctionnaire peut, dans un délai d'un mois, solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel. Tous les éléments d'informations utiles à la préparation de l'avis des commissions seront communiqués.

A réception de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

#### Article 7 :

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments déterminants pour l'examen de la valeur professionnelle du fonctionnaire lors des avancements de grade ou promotion.

Délibération : n° 2015-07-11

### Rapport n° 11 – Mise à jour du principe d'indemnisation des astreintes de la filière technique

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de rénumérer les indemnités d'astreintes selon les dispositions mentionnées.
- **Dit** que ces dispositions prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- **Dit** que les autres dispositions prévues par les délibérations susvisées restent applicables.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours et suivant au chapitre 012.

Délibération : n° 2015-07-12

### Rapport n° 12 – Modification du tableau des emplois

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** les modifications mentionnées sur le tableau des emplois.
- **Dit** que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir ces dépenses sont inscrites au budget, aux chapitres concernés.

Délibération : n° 2015-07-13

Rapport n° 13 – Convention de mise à disposition de personnel titulaire avec l'Office de Tourisme

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la mise à disposition d'un agent titulaire annualisé à 562 heures soit 35 %, de la Ville de L'Isle-Adam vers l'Office du Tourisme de L'Isle-Adam.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour la mise à disposition.
- **Précise** que le remboursement des frais liés à la rémunération et aux charges de l'agent détachés seront inscrits au budget 2015 et suivant.

Délibération : n° 2015-07-14

Rapport n° 14 – Fin de la convention de mise à disposition de personnel titulaire avec le CALVA

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant mettant fin à la convention de mise à disposition d'un agent titulaire à temps complet de la Ville de L'Isle-Adam à l'Association du Centre Adamois des Loisirs et de la Vie Associative (CALVA) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Délibération : n° 2015-07-15

Rapport n° 15 – Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre -Dame

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le versement de la contribution obligatoire de la ville à hauteur de 51 519,14 € aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame, prévu au compte 6558 du budget 2015.

Délibération : n° 2015-07-16

Rapport n° 16 – Subvention complémentaire pour l'Office de Tourisme

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention,

- **Accepte** l'attribution d'une subvention complémentaire de 21 000 € à l'Office de Tourisme.

Délibération : n° 2015-07-17

Rapport n° 17 – Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2014

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la répartition exposée.

Délibération : n° 2015-07-18

Rapport n° 18 – Extension du périmètre de la CCVO3F

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'extension du périmètre aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise en tenant compte de la présentation exposée.

Délibération : n° 2015-07-19

Rapport n° 20 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **sollicite**, à l'unanimité,

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Délibération : n° 2015-07-20

Rapport n° 21 – Acquisition d'une parcelle à usage de voirie – Allée de la Renarde

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition par la ville du lot 1 issu de la parcelle AX 414 pour un montant de 6 600 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la transaction.

Rapport n° 19 – Concession du marché – Compte d'exploitation 2014

**Le Conseil Municipal**,

- **Prend acte** du rapport d'exploitation 2014 pour la concession du marché par la St Lombard et Guérin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.



Le Député-Maire,

*Axel Poniatowski*

**Axel PONIATOWSKI**